



Site Internet : [www.gouttieres63.fr](http://www.gouttieres63.fr)

Mail : [mairiegouttieres63@orange.fr](mailto:mairiegouttieres63@orange.fr)

## Commune de GOUTTIERES

### Arrêté Municipal du 09 octobre 2015 portant Réglementation des dépôts sauvages de déchets sur la commune de GOUTTIERES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2224-13 à L 2224-17 et L 2212-1 et L 2212-2 ;

Vu la loi N° 75 -633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 541-1 à L 541 -6

**Considérant** qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portant atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

**Considérant** qu'il existe sur la commune un service régulier de collecte des ordures ménagères ;

**Considérant** la présence de la déchèterie à St Gervais d'Auvergne ;

### ARRETE

#### Article un :

Tous les dépôts non autorisés d'ordures ménagères , de déchets non admis dans les bacs de collecte et les colonnes du tri du point d'apport volontaire sont interdits sur tout l'ensemble du territoire de la commune de GOUTTIERES .

#### Article deux :

Tous les dépôts de déchets aux abords du point d'apport volontaire situé route de la Peize sont interdits en dehors des colonnes de tri.

#### Article trois :

Les infractions au présent règlement entraineront des poursuites conformément aux textes en vigueur .

#### Article quatre :

Le présent arrêté sera affiché par l'autorité administrative en mairie et sur les sites .

• Le Maire  
Daniel CLUZEL

